

PSLA – CONFIRMATION AGREEMENT

PIECES A FOURNIR CONFIRMATION D'AGREMENT PSLA

A l'appui de la demande de confirmation d'agrément, les pièces suivantes sont à fournir :

- La déclaration d'achèvement des travaux qui permet de contrôler si la demande de confirmation d'agrément PSLA respecte le délai de présentation fixé à 18 mois
- Les avis d'imposition ou de non-imposition qui indiquent le revenu fiscal de référence du foyer, l'année de revenus retenu ainsi que la composition familiale. Ces éléments seront comparés aux plafonds de ressources
- Engagement de principe de la banque pour un prêt accession
- Le contrat de réservation
- Le contrat de location-accession direct définissant l'année de référence des plafonds de ressources
- Le prix de revient et le plan de financement définitifs de toute l'opération
- Le tableau de demande d'agrément définitif dûment complété (sur site)